

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 5 octobre 2026 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de monsieur Sébastien Gouin pour l'entreprise 9399-5371 Québec inc. (2026/14) :

Demande de monsieur Sébastien Gouin pour l'entreprise 9399-5371 Québec inc. concernant les immeubles situés aux 251 et 253, rue Saint-Louis, sur les lots 6 643 262 et 6 643 263 respectivement et ayant pour objet, si la demande est accordée, de régulariser l'installation des thermopompes existantes en cour latérale avec une distance de 1,88 mètre et 1,56 mètre respectivement contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 5 octobre 2026 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 5 octobre 2026.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 16^e jour du mois de septembre 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière